

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

TRANSPORTS

Météo-France

Décision du 25 mars 2021

**fixant les taux de promotion dans le corps des techniciens supérieurs de la météorologie
pour les années 2022 et 2023**

NOR : TRAD2109845S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision de la présidente-directrice générale de Météo-France en date du 25 mars 2021, les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2022 et 2023 dans le corps des techniciens supérieurs de la météorologie, en application du décret du 21 septembre 2011 susvisé, figurent en annexe à la présente décision.

ANNEXE

(En pourcentage)

CORPS ET GRADES	2022	2023
<i>Corps des techniciens supérieurs de la météorologie</i> Chef technicien	13	12